

Le budget

Exemple

Charges		Produits	
Salaires des collaborateurs	8'000.-	Cotisations	1'300.-
		Subventions	25'000.-
Matériel informatique	4'000.-	Vente de produits	3'000.-
Matériel de bureau	3'000.-		
Matériel divers	2'000.-		
Loyer	3'000.-		
Documentation	2'000.-		
Elaboration de documents	3'000.-		
Déplacements	1'500.-		
Organisation d'un colloque	2'000.-		
Feuille d'information	2'300.-	Excédent de dépenses	1'500.-
Total	30'800.-	Total	30'800.-

Quelques principes à retenir (budget)

Un budget est normalement établi pour une année, mais il peut tenir compte des objectifs à long terme de l'association (doubler le nombre des membres en cinq ans, résorber un déficit antérieur en deux ans, etc.). Ces objectifs sont alors répartis sur plusieurs années.

Il convient de prendre en considération chaque activité prévue en retenant, si possible, plusieurs hypothèses de travail. Faire de même avec les autres postes : loyer, frais de gestion, salaires, etc. Si l'association n'est pas nouvelle, le travail s'en trouvera facilité puisque l'on peut se baser sur les budgets antérieurs. Dans un deuxième temps, il est nécessaire d'établir la synthèse des objectifs et des besoins chiffrés pour les différents secteurs, puis d'examiner la situation. L'établissement du budget aide à répondre à des questions telles que : de quels financements extérieurs, de quelles activités, de quel nombre de membres dépend l'équilibre financier de l'association ? Quels doivent être les prix des prestations proposées par l'association ? A combien fixer les cotisations ? Le cas échéant, il conviendra d'étudier la possibilité d'améliorer la situation financière de l'association (ajustements des cotisations, recherche de subventions, économies possibles, etc.).

Contrôler l'exécution du budget

Des prévisions aux réalités, il peut y avoir des écarts. Ces décalages risquent de se traduire par des objectifs non atteints, un compte d'exploitation, voire une trésorerie déséquilibrée. Il est indispensable de vérifier régulièrement la réalisation des prévisions de façon à prendre à temps les mesures de corrections qui s'imposent. Si l'association conduit plusieurs activités, il est souhaitable d'établir un budget propre à chacune d'elles.

La trésorerie

Et puis, il convient de suivre systématiquement l'état de la trésorerie. Il est difficile de payer les factures lorsqu'il n'y a plus rien dans la caisse. Quelques précautions s'imposent :

- organiser l'appel des cotisations suffisamment tôt dans l'année ;
- ne pas attendre trop longtemps pour effectuer un rappel des cotisations ;
- si l'association attend des subventions, tenir compte de la période où elle sera versée.